



Plan communal de gestion des déchets de la commune de BIR LAHFAY

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
Gouvernorat de Sidi Bouzid Municipalité de Bir Lahfay

Décembre 2019



Plan communal de gestion des déchets de la commune de BIR LAHFAY

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
Gouvernorat de Sidi Bouzid Municipalité de Bir Lahfay
Décembre 2019

La Tunisie s'est engagée pleinement sur la voie de la décentralisation ; le Code des Collectivités Locales et les élections municipales de 2018 ont conféré à l'échelon municipal de nouvelles prérogatives et de nouveaux périmètres de responsabilité qui l'installent définitivement comme acteur référent de la gouvernance locale.

Ce guide de pilotage s'inscrit dans le cadre du programme IDEMA - « Initiative pour une Décentralisation Efficace et des Municipalités Attractives »-, réalisé par CILGVNG International et financé par le Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas. Ce document vient consigner les résultats de la démarche de renforcement de capacités de la commune de Bir Lahfay en matière de planification municipale de gestion des déchets. Il s'agit d'aiguiller la commune bénéficiaire pour l'amener à développer un plan de gestion des déchets pertinent et efficace, permettant d'améliorer le niveau des services municipaux et répondant aux attentes des citoyens.

Table des matières

1 - Introduction	6
2 – Présentation de la commune	6
3- Synthèse du diagnostic de la situation actuelle	7
3.1.Gestion des déchets en Tunisie	7
3.2.Synthèse des aspects techniques, financiers, organisationnels et de communication	9
4 - Opportunités, contraintes, forces et faiblesses	11
4.1. Opportunités	11
4.2.Contraintes	11
4.3. forces	12
4.4. Faiblesses	12
5 – Recommandations et orientations stratégiques	13
6 - Actions retenues et fiches actions développées	14
6.1. actions retenues	14
6.2. Fiches actions	14
Action A1 : Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés	14
Action A2 : Mise à niveau du parc municipal	17
Action A3 : Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)	19
Action A4 : Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle	21
Action A5 : Organisation du service propreté et plan de formation	22
Action A6 : Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)	24
Action A7 : Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage	26
Action A8 : Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte	28
Action A9 : Opportunités d'intercommunalité et de jumelage	30
Action A10 : Communication / sensibilisation et information	31
Action A11 : Etude sur la gestion des déchets	33
7 – Coût prévisionnel et sources de financement possibles	35
7.1. Coûts prévisonnels du PCGD	35
7.2. Sources de financement possibles	35
8. Planning de mise en oeuvre du PCGD	36
9. Mise en œuvre, suivi et évaluation du PCGD	36
10. Annexes	37
10.1.Cadre financier de la chaine de gestion des déchets solides	37
10.2.Etat recapitulatif des actions	37
10.3. Modèle de calcul des coûts de collecte	38
10.4. Liste des points noirs à éradiquer	38

1 - INTRODUCTION

La présente mission consiste à doter la commune de Bir Lehlay d'un plan communal de gestion des déchets - PCGD. Cela implique de rationaliser l'opération de la collecte et de transport des déchets tout en améliorant la propreté et la protection de l'environnement dans le périmètre communal. Les PCGD permettent à tous les parties prenantes, c'est-à-dire, aux structures administratives concernées et au Conseil Municipal en collaboration avec la société civile et les partenaires au développement, d'établir un programme pluriannuel des actions, adaptées aux réalités locales.

L'étude s'articule autour de 4 phases essentielles : les préalables, la phase diagnostic, l'élaboration du PCGD, après la restitution des résultats du diagnostic en novembre le présent rapport constitue le PCGD regroupant les orientations stratégiques et les fiches actions à engager en vue d'améliorer le processus de la gestion des déchets dans la commune.

2 – PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Concernant la création et l'organisation de la commune, deux textes essentiels sont à retenir :

- Décret N° 414 du 07 mai 1979 portant création de la commune de Bir Lahfay,
- Arrêté municipal N° 1085 du 11 mai 1994 approuvé en date du 22 octobre 1994 fixant l'organisation structurelle de la commune de Bir Lehlay.

La municipalité de Bir Lehlay s'étend sur un territoire de 210,2 km², la vocation essentielle de la population est l'agriculture et l'élevage de bestiaux. La ville est un carrefour de deux grands axes caractérisés par un trafic routier très dense : la route nationale Tunis – Gafsa (GP3) et la route Bir Lehlay – Sidi Bouzid – Sfax (C125).

La commune est formée de 7 Imadas : Bir Lehlay, El Mouhamdia, El Ksar, El Mezara, Bir Bousbiaa, Bir Amama, Essalama.



La population de la Municipalité de Bir Lehfay passe de 29889 habitants en 2014 (RGPH – INS) à 32100 Habitants en 2020 (sur la base d'un taux d'accroissement annuel INS de 1,20 %). La population de la ville de Bir Lehfay représente 45% de la population totale alors que Bir Lehfay et Essalama ensemble représentent un taux de 54%.

Quant aux infrastructures, nous retenons les chiffres clés suivants :

- La ville de Bir Lehfay est traversée par un oued appelé « Oued Esstal »,
- Réseau routier : 19 km de routes locales bitumées, 17.5 km de routes régionales et 16.5 km de routes nationales,
- Pas de réseau d'assainissement à Bir Lehfay,
- Centres de soins : 2 dans la ville et 4 dans les zones rurales,
- 7 établissements d'éducation,
- Absence de zone industrielle.

3- SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

3.1. Gestion des déchets en Tunisie

Se référant à la loi cadre N° : 96 – 41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination, les définitions suivantes sont données :

Déchets : toutes substances et objets dont le détenteur se défait ou a l'intention de se s'en défaire ou dont il a l'obligation de se défaire ou d'éliminer en vertu de la loi.

Déchets dangereux : les déchets dont la liste est fixée par décret selon leurs constituants et les caractéristiques des matières polluantes qu'ils contiennent.

Producteur : toute personne dont l'activité produit des déchets et toute personne qui effectue des opérations de prétraitement, de mélange ou autres entraînant une modification dans la nature des déchets ou dans leur composition.

Distributeur : L'importateur ou le distributeur de produits et de substances

Détenteur : toute personne qui tient en sa possession des déchets

Gestion : toutes les opérations relatives à la collecte, au transport, au traitement, à la valorisation et l'élimination des déchets compris le contrôle de ces opérations et le contrôle des centres de stockage et d'élimination, des décharges et des unités de valorisation.

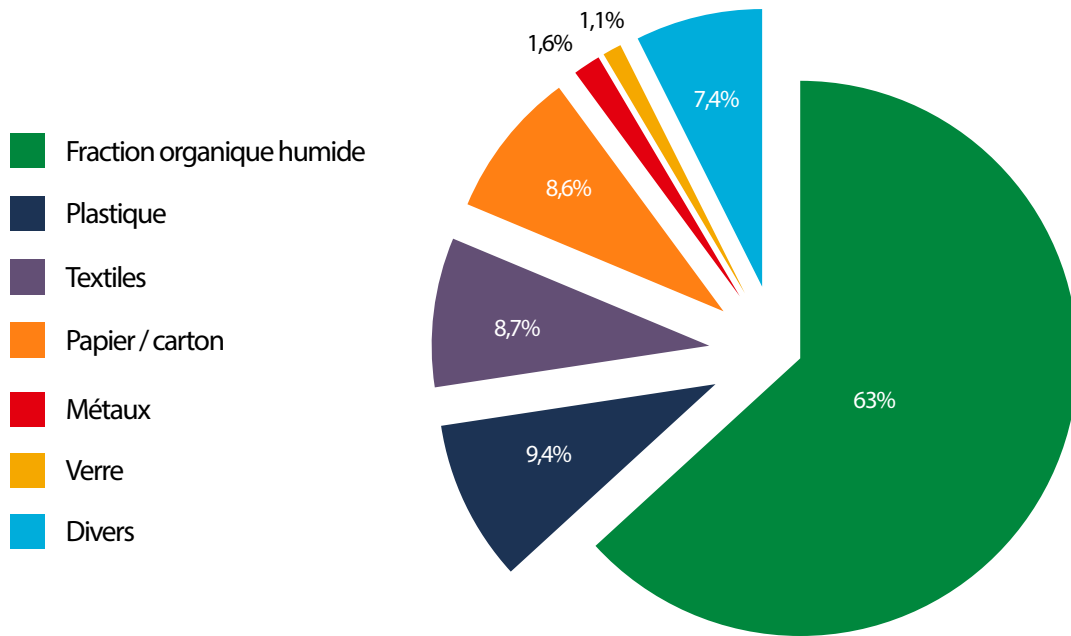
La loi citée décline les orientations stratégiques de la gestion des déchets en 3 axes :

- la prévention et la réduction de la production des déchets et de leur nocivité notamment en agissant au niveau de la fabrication et de la distribution des produits,
- la valorisation des déchets par la réutilisation, le recyclage et toutes autres actions visant la récupération des matériaux réutilisables et leur utilisation comme source d'énergie,
- la réservation de décharges contrôlées pour le dépôt des déchets ultimes, soit après épuisement de toutes les possibilités de valorisation,

D'autres textes en matière de gestion des déchets sont donnés dans le rapport du diagnostic.

Se référant au site de l'ANGed (novembre 2019), la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en Tunisie sont de 2,6 millions de tonnes /an avec un taux de croissance annuel de 2,5 %. Le taux d'humidité varie de 65% à 70%. Le diagramme ci-après montre la composition des DMA :

Composition moyenne des déchets ménagers et assimilés (DMA)



Plusieurs opérateurs et acteurs publics et privés sont impliqués dans la chaîne de gestion des déchets et ce à plusieurs niveaux, ci-après les principaux :

- Au niveau planification : Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement,
- Au niveau de la mise en application de la stratégie nationale en matière de gestion des déchets : Agence Nationale de gestion des déchets -ANGed,
- Gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) : la commune est responsable de la collecte, du transport des déchets et de l'élimination, l'ANGed prend en charge le transfert et l'enfouissement des DMA quand les collectivités sont dotées d'une décharge régionale contrôlée,
- Le contrôle et l'application de la réglementation en matière de gestion des déchets : ANPE, le Ministère des Finances, Ministère de la Santé, Ministère de l'Industrie et des Technologies, Ministère du Commerce et de l'Artisanat,
- Les opérateurs privés sont impliqués dans la chaîne de gestion des déchets notamment dans la collecte, la valorisation, le recyclage, le balayage, le transfert, l'exploitation des décharges publiques, extraction du biogaz issu des décharges contrôlées et traitement du lixiviat.

Concernant les aspects financiers, le tableau ci-après récapitule les différents indicateurs par type de déchets : déchets ménagers et assimilés, déchets industriels banals, déchets industriels spéciaux, déchets d'activités sanitaires à risque infectieux, déchets de démolition / déchets verts de taille:

Cadre financier de la chaine de gestion des déchets solides					
Type de déchets	Collecte / transport		Transfert / Traitement		
	Investissement	Exploitation	Investissement	Exploitation	Commentaires
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Décharge non contrôlée
			Commune : terrain Centre transfert ANGed : toute l'infrastructure	Commune 20% ANGed 80%	Décharge non contrôlée
Déchets industriels banals (DIB)	Producteur 100%	Producteur 100%	ANGed 100%	Producteur 100%	RAS
Déchets industriels spéciaux (DIS)	Producteur 100%	Producteur 100%	ANGed 100%	ANGed 50% Producteur 50%	RAS
Déchets d'activités de soins (DAS -DASRI)	Producteur 100%	Producteur 100%	Producteur 100%	Producteur 100%	RAS
Déchets de démolition (BTP) et déchets verts	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Origines déchets inconnues
	Producteur 100%	Producteur 100%	Commune 100%	Commune 100%	Déchets pris en charge par producteur

Horizon et catégories de déchets concernés par le présent PCG

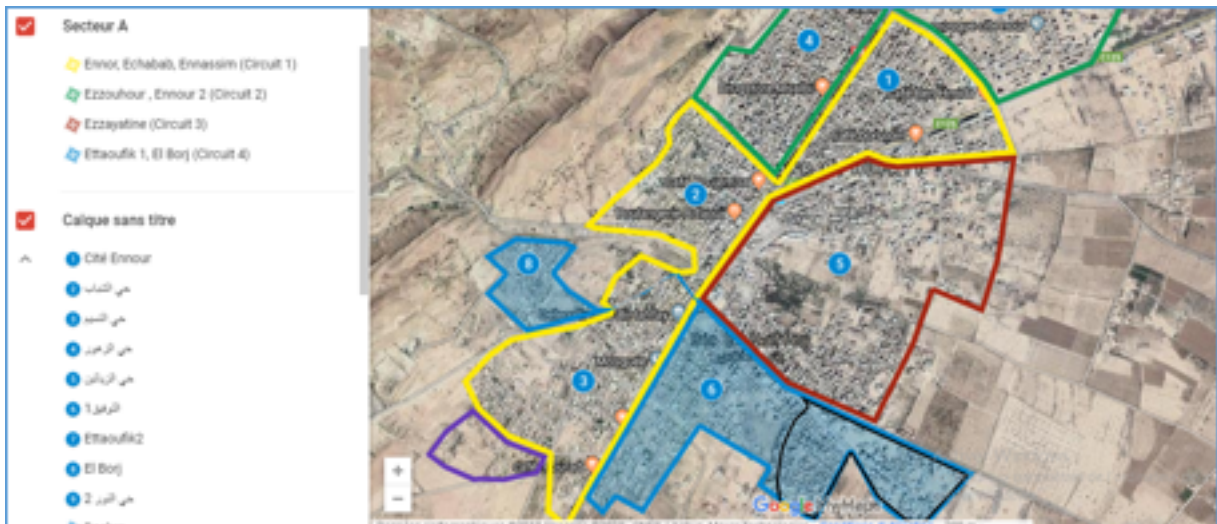
Le présent PCGD s'est fixé un horizon de 3 ans à savoir 2020, 2021 et 2022, le planning de réalisation développé dans les chapitres ci-après a été fixé sur cette base. Les catégories de déchets couvertes par le PCGD sont : les déchets ménagers (y compris les déchets animaliers), les déchets de démolition et les déchets d'activités économiques.

3.2.Synthèse des aspects techniques, financiers, organisationnels et de communication

- La commune est dotée d'un organigramme, les différents postes fonctionnels ne sont occupés et notamment le poste du chef de service propreté.
- La prestation de la collecte des déchets ménagers ne couvre que Bir Lehfay ville et l'agglomération Essalama, le taux de couverture ne dépasse pas 54%. 11 autres agglomérations rurales ne sont desservies par la collecte de déchets,
- Gisement de déchets ménagers produits : la production spécifique déterminée est de 0,951 kg/habitant.jour, la quantité totale de déchets générés est de 6248 tonnes /an,
- Gisement de déchets collectés et pesé est de 4428 tonnes par an,
- Deux indicateurs clés sur les déchets ménagers à retenir : le taux de collecte dans les secteurs desservis est de 71%, le taux de desserte (taux de couverture) de la population totale de la commune ne dépasse pas 54%,

- La flotte de matériel de collecte est composée de : un camion à benne tasseuse neuf de 16 m³, 6 tracteurs agricoles dont 3 en bon état de service, un camion à benne basculante, 2 tractopelles, une mini-chargeuse,
- La pré-collecte est assurée par poubelle classique, sachets, et 150 conteneurs de 770 litres,
- L'organisation de la collecte est faite sur la base de 6 circuits : **Circuit C1**, quartiers : Ennour, Ennassim, Jeunesse et assuré par camion à benne tasseuse, **Circuit C2**, quartiers : Ezzouhour, Ennour 2 et assuré par tracteur agricole, **Circuit C3**, quartier : Ezzayatine et assuré par camion à benne tasseuse, **Circuit C4**, quartiers : Ettaoufik, Ennassim 2 et assuré par tracteur, **Circuit 5** : Marché hebdomadaire et centre-ville et assuré par camion à benne basculante et tractopelle, **Circuit C6**, quartiers : Essalama et assuré par tracteur. Chaque équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de deux ouvriers, la collecte est assurée le mardi, le vendredi et le dimanche par semaine dans tous les secteurs excepté le circuit de nettoyage du marché hebdomadaire qui est assuré une fois par semaine.

La carte ci-après montre les différents circuits de collecte



- La décharge municipale n'est pas clôturée, non gardée, les déchets ne sont pas couverts avec dégagement de fumées, présence de Barbachas,
- Nous avons recensé avec le service technique de la commune 26 dépotoirs anarchiques (points noirs) dans la ville et 11 autres dépotoirs à Essalama, Adhla et Al Mezara. Ils sont constitués essentiellement de déchets ménagers, déchets animaliers et déchets de démolition / construction et de la ferraille. Les déchets animaliers sont concentrés essentiellement sur les rives d'Oued Esstal et sur la route RR 125 au niveau de l'agglomération d'Elamazara,
- La commune mobilise 9 ouvriers pour assurer le balayage dont 5 femmes. L'équipe assure le nettoyage de 3 km de rues à savoir GP3 (Tunis – Gafsa) et C25 (route de Sidi Bouzid), la même équipe assure le nettoyage du centre-ville (marché hebdomadaire et étalages) sur une superficie de 1,5 ha,
- Concernant les déchets d'activités de soins (DAS), les responsables de la commune confirment l'existence d'un tri au niveau des centres de soins. Les DAS sont évacués par un opérateur privé contracté par l'Hôpital et les déchets assimilés aux déchets ménagers sont collectés par la commune,

- Bien que la commune réserve un terrain à côté du marché de bestiaux pour déverser les déchets de démolition / travaux (BTP), les transporteurs privés continuent à décharger leurs déchets partout dans la ville et sur les routes,
- Le parc municipal est situé au centre-ville, il a une superficie de 1347 m² dont 434 m² couvert. Il est doté douches avec eau chaude et toilettes. Le hangar couvert abritant le matériel est de 260 m², un magasin de 40 m². La seule benne tasseuse est lavée quotidiennement dans la nouvelle station de lavage. Les travaux de réparation et d'entretien sont externalisés. Le parc abrite en plus du matériel municipal la fourrière ce qui de nature à rendre toute circulation très difficile dans le parc,
- Le budget prévisionnel total 2020 est de 4084000 TND dont 2084000 TND pour le budget de recette titre I. La commune ne connaît pas le coût de la collecte des déchets faute de base de données et d'un outil de calcul analytique des coûts,
- Le budget de la propreté passe de 318279 TND à 409567 TND et le coût unitaire passe de 71 TND /tonne à 92 TND/T, si la commune décide de titulariser 3 ouvriers occasionnels travaillant actuellement dans les circuits C2, C3 et C4 et du chauffeur occasionnel travaillant actuellement sur le tracteur à Essalama et enfin recruter 2 ouvriers pour collecter les déchets à Essalama (soit au total 6 ouvriers),
- En plus de la commission de communication au sein du conseil municipal, la commune est dotée d'une page face book qui est très active « بلدية بئر الحفي » et d'un site Web à actualiser et à dynamiser. La commune organise de temps en temps de campagne de propreté impliquant la société civile et les citoyens dans la ville et dans les agglomérations rurales,

4 - OPPORTUNITÉS, CONTRAINTES, FORCES ET FAIBLESSES

4.1. Opportunités

- Construction d'une décharge (ou une unité de TMB) régionale à Sidi Bouzid combinée avec un centre de transfert des déchets à Bir Lehfy,
- Le CFAD conçoit et organise de plans de formation aux agents des collectivités de toutes spécialités.

4.2. Contraintes

- Ville située à l'aval de cours d'eau,
- Dispersion des maisons dans les zones rurales : oliveraies et les collines, rendant la collecte de déchets difficiles voire impossible dans certains cas,
- Fortes circulations sur les deux grands axes traversant la ville: Tunis – Gafsa, Bir Lehfy – Sidi Bouzid,
- Le métier de collecte est mal valorisé par la population ce qui est de nature à ne pas motiver le personnel en charge de la collecte.

4.3. forces

- Volonté de la commune (conseil et administration) pour améliorer la prestation rendue au citoyen en matière de gestion des déchets et ce malgré le manque de moyens matériels, humains et financiers,
- Mise en service d'un camion à benne tasseuse de volume 16 m³, conduite par un seul chauffeur, lavé quotidiennement,
- Flotte de 150 conteneurs en bon état,
- Les véhicules de collecte font 2 voyages chacun par séance de travail,
- La collecte est assurée un jour sur deux ce qui de nature à réduire les coûts, fréquence bien acceptée par le citoyen et s'y est bien adapté,
- Le conteneur collectif est bien accepté et même réclamé par le citoyen.

4.4. Faiblesses

- Taux de desserte de la prestation de collecte de déchets (couverture) assez faible 54%, il y a un manque remarquable du moins pour desservir les centres des agglomérations,
- Taux de collecte à Bir Lehfay Ville et Essalama est relativement faible (71%), 29 % de déchets ne sont pas collectés et contribuent à la création de dépotoirs anarchiques,
- Décharge municipale actuelle est anarchique, route d'accès non aménagée, non gardée, non clôturée, dégagement de fumées et mouches,
- Absence de chef de service propreté et de surveillants de chantiers,
- Absence de contrôle des travaux de propreté sur terrain,
- Avoir une seule benne tasseuse pour collecter 150 conteneurs présente un risque pour la régularité de la prestation, en effet en cas de panne dudit véhicule, les conteneurs représentant la force de la collecte risquent de se dégénérer en dépotoir anarchique,
- Plusieurs citoyens réclament à la commune de mettre à leur disposition de conteneurs collectifs,
- Prolifération de dépotoirs anarchiques dans la ville les déchets sont de tous types,
- Les coûts de collecte, étant un indicateur essentiel pour la prise de décision, sont méconnus par la commune (conseil et administration),
- Parc congestionné par la ferraille, circulation difficile, espaces mal utilisés, absence de personnel de maintenance, pas de procédures de travail (maintenance, suivi des véhicules),
- Absence d'une cellule de communication au sein de la commune, absence de budget et de plan de communication dans la commune.

5 - RECOMMANDATIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les recommandations suivantes ont été présentées et discutées pendant l'atelier de restitution du diagnostic dans la commune :

1. Parc à mettre à niveau : décongestionner les espaces, le doter de personnel, mettre en place une procédure de travail : maintenance et exploitation, aménager le parterre et restaurer le bâti. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'entretien préventif,
2. Elaborer un plan opérationnel de gestion des déchets en deux scénarios : scénario Ville et scénario rural (intégrant les agglomérations traversées par de routes bitumées, améliorer le système de collecte à Essalama). L'objectif étant double : améliorer le taux de desserte des zones rurales et le taux de collecte dans les deux zones desservies actuellement,
3. Activer le recrutement d'un chef de service propreté (Niveau Bac +3, de formation technique) ainsi que du personnel requis pour la collecte et le contrôle sur terrain,
4. Prévoir dans le renforcement de la flotte de conteneurs par 50 unités neuves de 770 litres en PEHD,
5. Prévoir l'acquisition d'un camion à benne tasseuse de volume ≥ 12 m³ pouvant remplacer la BT16 en service. Cette acquisition permet une extension de collecte par conteneurs collectifs à d'autres quartiers,
6. Améliorer la gestion de la décharge municipale dans l'attente de la nouvelle décharge combinée avec un centre de transfert à construire par l'ANGed,
7. Elaborer un plan opérationnel d'éradication des dépotoirs (déchets ménagers, déchets BTP). La pérennité de ce plan est conditionnée par une action de sensibilisation et de sanction des contrevenants,
8. Dans le cadre de PPP, trouver une solution radicale pour maîtriser la gestion des déchets animaliers,
9. Concevoir et mettre en place une procédure de contrôle/ suivi/ pilotage des travaux de propreté dans la commune et charger le chef de service propreté de ce rôle,
10. Dans le cadre du projet de construction de la décharge contrôlée régionale (ou centre TMB) combinée avec un centre de transfert dans chaque commune, proposer à l'ANGed d'étudier la possibilité de construire un centre de transfert en intercommunalité Bir Lehfay - Ben Aoun,
11. Concevoir une application Excel basique de suivi des circuits de collecte au niveau du parc. Cet outil, peut être, si le budget de la commune le permet, soutenu par un système GPS sur les véhicules de collecte. Cet outil permettra aussi de calculer les coûts de collecte,
12. Créer une cellule de communication au sein de la municipalité et la doter d'une personne à former et d'une procédure de travail et d'un plan opérationnel annuel de communication,
13. Développer l'intercommunalité avec les communes limitrophes dans un objectif d'économie d'échelle et le jumelage avec les communes étrangères dans un objectif d'appui technique et d'échange d'expériences.

6 - ACTIONS RETENUES ET FICHES ACTIONS DÉVELOPPÉES

6.1. actions retenues

Se référant à l'atelier de restitution du diagnostic, des recommandations et des orientations stratégiques, les actions identifiées et retenues dans la cadre du présent PCGD sont les suivantes :

Action	Désignation de l'action
A1	Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés
A2	Construire et aménager un parc municipal
A3	Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)
A4	Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle
A5	Organisation du service propreté et plan de formation
A6	Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)
A7	Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage
A8	Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte des DMA
A9	Opportunités d'intercommunalité et de jumelage
A10	Communication/ sensibilisation et information
A11	Etudes sur la gestion des déchets (4 études: caractérisation des déchets, optimisation des circuits de collecte des DMA, faisabilité de l'externalisation de la collecte des DMA, valorisation des déchets animaliers en PPP)

Chaque action a fait l'objet d'un développement détaillé dans les chapitres suivants :

- Une présentation détaillée de chaque action,
- Le coût estimé de mise en œuvre du PCGD,
- Le planning de réalisation du PCGD,
- Recommandations pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

6.2. Fiches actions

Le présent chapitre développe les actions retenues par le comité de pilotage lors de l'atelier de restitution du diagnostic.

[Action A1 : Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés](#)

La base de cette action c'est améliorer le taux de collecte le taux de desserte de la prestation de la collecte des déchets ménagers et assimilés dans la commune.

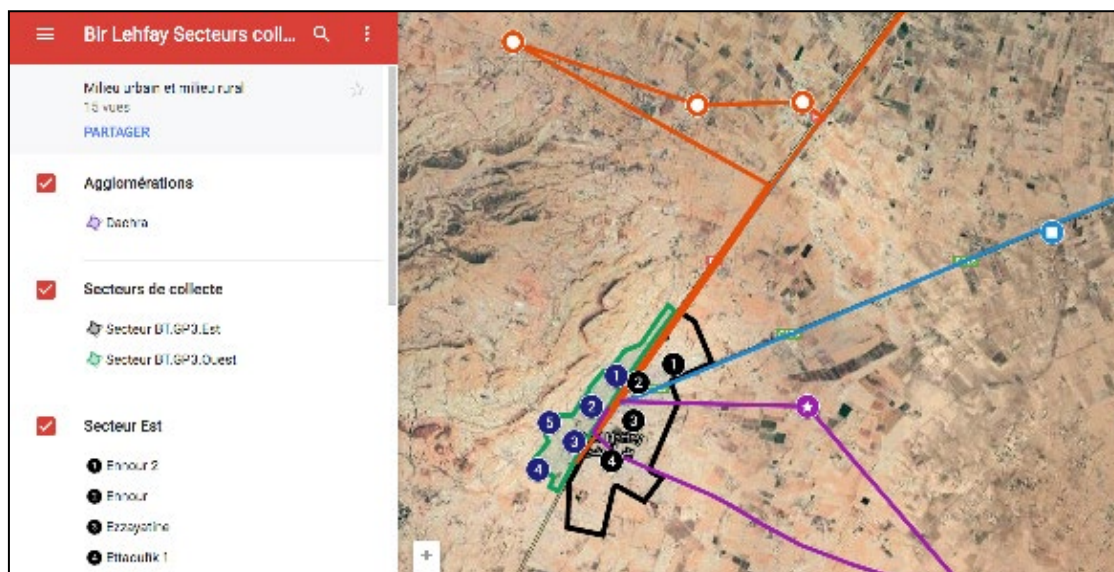
Matériel de collecte et de nettoyage



A1	Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés
	1- Objectif:
	Maitriser le processus de collecte des DMA et augmenter le taux de collecte et le taux de couverture
	2- Définition du contenu de l'action :
	<p>Dans l'attente des études objet de l'action A11, la réalisation de cette action consiste à :</p> <p><u>1 - Réorganiser les circuits de collecte des déchets ménagers et assimilés dans la ville</u></p> <p>La réorganisation de la collecte dans la ville repose sur une collecte par camion à benne tasseuse et conteneurs de 770 litre et consiste à diviser la ville en deux secteurs comme suit:</p> <p>> <u>le secteur situé à l'Est de la ville appelé GP3.E</u> , ce secteur est constitué des quartiers situés à l'Est de la route nationale GP3 à savoir Ennour 2, Ennour, Ezzayatine et Ettaoufik 1, il sera collecté par un camion à benne tasseuse de 16 m3 existant et 130 conteneurs de 770 litres, la collecte sera assurée le mardi, le vendredi et le dimanche chaque semaine. Le véhicule fera deux voyages par séance de travail et 8 tonnes / voyage,</p> <p>> <u>le secteur situé à l'Ouest de la ville appelé GP3.O</u>, ce secteur est constitué des quartiers situés à l'Est de la route nationale GP3 à savoir Ezzouhour, Echabab, Ennassim, Ennassim 2 et El Borj, il sera collecté par un camion à benne tasseuse de volume > à 12 m3 à acquérir et 90 conteneurs de 770 litres, la collecte sera assurée le mardi, le vendredi et le dimanche chaque semaine. Le camion fera 2 voyages / séance et 6 tonnes / voyage,</p> <p><u>2 - Améliorer la collecte dans les agglomérations rurales</u></p> <p>Après acquisition du deuxième camion à benne tasseuse et mise en œuvre de l'organisation des secteurs GP3.E et GP3.O , la commune peut récupérer trois équipes de collecte (3 chauffeurs et 6 ouvriers), 2 tracteurs et un camion à benne basculante, sur cette base l'organisation de la collecte des agglomérations rurales proposée consiste à mettre en place les circuits de collecte suivants:</p> <p>> <u>Secteur Essalama</u> : la collecte sera assurée par un tracteur agricole existant , mais doit être doté de 2 ouvriers,</p> <p>> <u>Secteur Tag.GP3.E</u> : la collecte sera assurée par un tracteur et 40 demi-fûts. Les agglomérations à couvrir sont Adhla, Mezara, Henchir Haffouz, Hamdnya et Akaichya, le tracteur évacuera les déchets le mardi, le vendredi et le dimanche de chaque semaine. Les déchets collectés iront dans la décharge municipale.</p> <p>> <u>Secteur Tag.GP3.O</u> : la collecte sera assurée par un tracteur et 30 demi-fûts. Les agglomérations à couvrir sont Mehemdi, Aouled Menasser Chakhar, El Hemaima, Ennouayel, le tracteur évacuera les déchets le mardi, le vendredi et le dimanche de chaque semaine. Les déchets collectés iront dans la décharge municipale.</p> <p>> <u>Secteur Tag.RR125.S</u> : la collecte sera assurée par un tracteur et 30 demi-fûts. Les agglomérations à couvrir sont Aouled Sahel, Bir Amama Jedida, Bir Amama, le tracteur évacuera les déchets le mardi, le vendredi et le dimanche de chaque semaine. Les déchets collectés iront dans la décharge municipale.</p> <p><u>3 - Améliorer le nettoyage de la ville</u></p> <p>> Une action d'amélioration du nettoyage dans la ville consiste à installer 50 corbeilles à papier dans les endroits stratégique et très fréquentés</p> <p><u>4 - Autres recommandations :</u></p> <p>> Activer la réparation d'un tracteur agricole immobilisé dans le parc pour pouvoir faire face à l'organisation proposée</p>

	<ul style="list-style-type: none"> > le camion à benne basculante restera un véhicule de réserve à utiliser en cas de panne, > Equiper les véhicules de collecte par un système GPS > Tous les efforts de recrutement et de renforcement de la flotte restent sans effet s'ils ne sont pas accompagnés d'un plan de communication et d'une procédure de contrôle efficace (Recrutement ou déploiement : 2 agents de police sont prévus dans l'action A6).
3- Impacts attendus	
	Ville et agglomérations rurales plus propres
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune, CPSCCL, bailleurs de fonds, Citoyens, commerces
5- Ressources et moyens	
	Un camion à benne tasseuse, 50 conteneurs de 770 litres, 50 corbeilles à papiers, 150 demi-fûts
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	<ul style="list-style-type: none"> > Coût prévisionnel est estimé à 420500 TND > sources de financement possibles : Commune, CPSCCL, bailleurs de fonds
7- Planning de réalisation	
	L'action peut être réalisée pendant 2020 - 2021
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration du taux de collecte > Amélioration du taux de couverture de collecte > Achat du camion à benne tasseuse et mise en place de l'organisation proposée
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le président de la commune et le chef de service propreté

Circuits de collecte proposés



Lien d'accès à la carte :

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1ibcg488upb9dTlp5SifWyken76IMzLqI&ll=34.94733203682726%2C9.224784094677716&z=12>

Action A2 : Mise à niveau du parc municipal

Le parc pièce maitresse pour l'amélioration du processus de gestion dans la ville, nécessite une action bien soutenue pour sa mise à niveau, la fiche action suivante définit la démarche à faire.

A2	Mise à niveau du parc municipal
1- Objectif:	
	Disposer d'un parc aménagé et bien organisé et assurant son rôle correctement
2- Définition du contenu de l'action :	
	<p>La réalisation de cette action consiste à :</p> <p><u>A - Décongestionner le parc</u> : cette tâche prévoit (1) d'inventorier tout le matériel reformé et ferraille, établir un constat de réforme et le vendre aux enchères conformément à la réglementation en vigueur, (2) de séparer la fourrière du parc en vue de libérer les espaces destinés aux activités courantes d'exploitation du parc,</p> <p><u>B - Aménager l'infrastructure</u> : Asphalter des zones de trafic, aménager les postes d'entretien et bureaux en divisant l'ancien abattoir (80 m² environ) en postes de travail spécifiques (bureaux, vulcanisation, électricité autos, entretien mécanique,</p> <p><u>C - Organiser les espaces, le parc comportera</u> : une zone administrative (à aménager), un garage abri de véhicules (existant), une station-service (plateforme béton, citerne, pompe de distribution), un poste de lavage (existant), un atelier de réparation avec au moins 3 postes (vulcanisation, électricité, entretien mécanique) à aménager, un magasin de pièces de rechange (existant), une zone de services sociaux (douche, WC, lavabos, armoires)</p> <p><u>D - Arrêter la liste minimale du personnel pour gérer correctement le parc</u>: La liste de personnel minimale pour gérer correctement le parc municipal est composé d'un chef de parc (niveau >= baccalauréat, de formation technique), un agent gestionnaire (niveau >= baccalauréat), un vulcanisateur, un ouvrier électricité autos, un mécanicien / soudeur, un ouvrier pour la vidange et le lavage, un soudeur, 3 gardiens (le gardiennage peut être sous-traité)</p> <p><u>E - Identifier les manuels basiques de travail</u> : organisation parc, tenue de la flotte, plan d'entretien préventif, tableau de bord (tenue et suivi des indicateurs),</p> <p><u>F - Doter le parc d'autres moyens</u> : électricité, alimentation en eau potable, réseau d'eau usée, téléphone, internet, des équipements de sécurité de travail et de lutte contre les incendies, d'un Kid ordinateur (Soft : Word, Excel)</p>
3- Impacts attendus	
	Les impacts de cette action se ressentent à plusieurs niveaux: matériel propre, disponibilité de véhicule élevée, maîtrise des indicateurs de gestion (stocks, paramètres de collecte,..)
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune, MALE, CFAD, CPSCL, bailleurs de fonds
5- Ressources et moyens	
	Fiches et manuel de procédure, pan d'entretien préventif, Lot d'équipements d'entretien, pompe de carburant, moyens humains,

6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	<p>> le coût prévisionnel total est de 136500 TND, ventilé entre budget de fonctionnement 85000 TND/an et investissements 51000 TND</p> <p>> les sources de financement possibles : la Commune, CPSCl et bailleurs de fonds</p>
7- Planning de réalisation	
	<p>> Les travaux d'infrastructure et le recrutement du personnel de parc peuvent être budgétisés sur deux années : 2020 et 2021</p> <p>> Les équipements peuvent être programmés en 2020</p>
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	Deux indicateurs peuvent être retenus pour le suivi : l'avancement physique des travaux, de fourniture d'équipements et des tâches à faire
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le président de la commune et le chef de service propreté



Action A3 : Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)

L'éradication des points noirs recensés dans le cadre de la présente mission constitue une priorité de premier ordre pour la commune, la fiche suivante récapitule la démarche à suivre.

A3	Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)
1- Objectif:	
	<p>Deux objectifs essentiels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eradiquer les dépotoirs anarchiques (points noirs) recensés - Mettre en place une procédure pour prévenir la création de points noirs
2- Définition du contenu de l'action :	
	<p><u>Deux niveaux d'intervention :</u></p> <p><u>A - Mesures d'urgence :</u> Nettoyer 31 points noirs recensés localisés sur la carte Google My Maps et récapitulés dans le rapport (PCGD). Les déchets sont des déchets ménagers à évacuer, des déchets animaliers à étaler à l'aide d'un motorgrader, des déchets de démolition / construction à étaler sur place ou à évacuer s'il s'agit d'une petite quantité. la ferraille est à évacuer. L'intervention d'un Bulldozer est recommandée pour étaler les déchets du terrain route de Tunis à côté du stade et le terrain juste après le marché de bestiaux. Un motorgrader interviendra pour nettoyer les accotements de la route RR125 aux environs de Mezara,</p> <p>1 - Déchets BTP situés dans le terrain à côté du stade (route GP3) et dans le terrain après le marché de bestiaux sont à étaler sur place par un Bulldozer à solliciter auprès du Ministère de l'Equipement,</p> <p>2 - Déchets animaliers situés sur la route RR125 et la route de Hicheria et Rahal sont à étaler sur place à l'aide d'un motorgrader à solliciter auprès du Ministère de l'Equipement. Les déchets jetés sur les rives d'Oued Esstal sont à évacuer,</p> <p>3 - Déchets DMA et ferraille sont à évacuer à l'aide de tractopelle et camions à benne basculante de la commune sur la base d'un plan de campagne de propreté</p> <p><u>B - Plan de prévention de points noirs :</u> Après la mise en œuvre des mesures d'urgence pour éradiquer les points noirs dans la commune, il faut prendre les mesures de prévenir la création de nouveaux points noirs , la réussite de cette action est conditionnée par la mise en place des actions suivantes:</p> <p>1 - Couvrir tout le territoire communal par prestation de la collecte des DMA (milieu urbain et milieu rural), fiche action A1</p> <p>2 - Maitriser le chaine de gestion des déchets BTP de bout en bout (fiche action A6)</p> <p>4 - intensifier le contrôle des infractions et sanctionner les contrevenants</p> <p><u>C- destination des DMA et déchets animaliers évacués : décharge municipale</u></p>
3- Impacts attendus	
	Ville et milieu rural plus propre, esthétique visuelle améliorée, santé du citoyen protégée
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	La commune, le Ministère de l'Equipement, le secteur privé (collecte et valorisation des déchets animaliers)

5- Ressources et moyens	
	<p>Les ressources et moyens à mettre en œuvre pour mettre en œuvre la présente action sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> > un bulldozer (Ministère Equipement) pour une durée 4 jours pur étaler les déchets BTP, > un motorgrader (Ministère Equipement) pour 6 jours pour nettoyer les accotements RR125, route Rahal et Hicheria, > Une tractopelle avec 2 camions à benne basculante pendant 12 jours pour évacuer les DMA dans tous les points noirs dans la ville et dans les zones rurales. La commune mobilise un camion et solliciter un autre camion du Ministère de l'Equipement,
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	Les frais de gasoil seront supportés par la commune dans le cadre de travail habituel + 4000 TND pour la location d'un camion à benne basculante
7- Planning de réalisation	
	<p>Le planning d'intervention prévisionnel peut être comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mesures d'urgence pour éradiquer les points noirs : un mois > Prévention des points noirs : le planning est lié à la mise en œuvre des actions A1 (réorganisation des circuits de collecte), A6 (Plan de gestion des déchets BTP)
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	Nombre de points noirs éradiqués, Nombre de nouveaux points noirs constitués liés aux actions A1, A6 et A7
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le Président de la commune et le chef de service technique

Action A4 : Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle

Dans l'attente de la construction d'une unité de traitement de déchets ménagers et assimilés (décharge contrôlée, unité de TMB, incinérateur) et les centres de transfert y afférents, la commune doit continuer à utiliser la décharge municipale actuelle mais les conditions d'exploitation doivent être améliorées, pour cela, la fiche action ci-après présente les tâches à faire pour aboutir à l'objectif visé.

A4	Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle
1- Objectif:	
	L'objectif essentiel est d'atténuer voire éliminer les nuisances issues de la décharge municipale
2- Définition du contenu de l'action :	
	<p>Les conditions cadre pour améliorer les conditions d'exploitation se résument aux tâches suivantes:</p> <p>1 - Affecter un agent dans la décharge, sa mission consiste à organiser l'exploitation du site : Diriger les véhicules pour déverser les déchets dans les endroits prédéfinis, assurer la couverture périodiquement (un jour / 2) à l'aide de la tractopelle municipale, les déchets parviendront de la filière de déchets BTP dans la cadre de l'action A6, organiser le tri informel par les barbaches, interdire le brûlage des déchets</p> <p>2 - s'assurer que les déchets BTP évacués dans la cadre de l'action A6 sont acheminés vers la décharge municipale pour couvrir les déchets ménagers,</p> <p>3 - Entretenir périodiquement (une fois chaque 20 jours) la piste qui mène vers la décharge à l'aide d'un motorgrader</p> <p>4 - Contrôler périodiquement pour s'assurer que l'exploitation est assurée correctement dans la décharge</p>
3- Impacts attendus	
	Atténuation des nuisances générées par la décharge municipale
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune, Ministère de l'Équipement (DRE de Sidi Bouzid), transporteurs et entreprises qui amènent les déchets BTP
5- Ressources et moyens	
	Un agent exploitation dans la décharge, une tractopelle (un jour / 2), un motorgrader (une fois / 20 jours)
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	Le coût total se limite à la rémunération de l'agent exploitation et qui ne dépasse pas 14000 TND /an
7- Planning de réalisation	
	L'action est réalisable en 2020, si le budget municipal le permet
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	Les indicateurs de suivi sont : le recrutement de l'agent, la couverture des déchets ménagers correctement et durablement
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le président de la commune et le chef de service propreté

Action A5 : Organisation du service propreté et plan de formation

L'organisation du service propreté consiste à étoffer les postes de l'organigramme par de cadres compétents et expérimentés pour assurer correctement de rôle de la commune en matière de gestion des déchets, les compétences ne peuvent être de niveau requis sans un plan de formation et de recyclage.

A5	Organisation du service propreté et plan de formation
1- Objectif:	
	Deux objectifs essentiels: <ul style="list-style-type: none"> - Asseoir un service propreté capable de maitriser le processus de la gestion des déchets, - Assurer une prestation de propreté correcte et appréciée par le citoyen dans la commune
2- Définition du contenu de l'action :	
	<u>La réalisation de cette action consiste à :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Recruter un chef de service propreté qui serait de niveau technicien supérieur (Bac + 3), - Recruter 2 surveillants pour suivre et contrôler le travail dans la ville et un surveillant pour suivre et contrôler le travail dans les zones à caractère rural - le recrutement des 3 surveillants peut être programmé sur les deux années 2020 - 2021 pour ne pas alourdir le budget de la commune, - Doter le personnel de collecte des équipements de sécurité , des visites médicales périodiques et des vaccins conformément à la réglementation en vigueur en matière de santé et de sécurité dans la travail, - le surveillant doit avoir un niveau d'éducation minimum : sixième année secondaire - Développer et réaliser de cessions de formation sur la gestion des déchets, la gestion du parc et maintenance de la flotte de matériel, calcul des coûts , tableau de bord des indicateurs de performance, calcul analytique simplifié des coûts de collecte,
3- Impacts attendus	
	Etoffer le service propreté par les ressources humaines requises et développer la compétence professionnelle des cadres de la propreté / parc
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	La commune, le MALE, CFAD, bailleurs de fonds
5- Ressources et moyens	
	Préparer la liste de personnes ciblées et une salle de formation dans la commune (la salle de réunions)
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	Le coût prévisionnel de la présente action est estimé à 62508 TND, ventilé entre rémunération et formation comme suit: <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération annuelle estimée à 57708 TND - Formations des cadres : 4800 TND

7- Planning de réalisation	
	Le plan propose de prévoir dans le budget de la commune de recruter un technicien supérieur (Bac +3) pour le poste de chef de service propreté et un surveillant en 2020 et 2 surveillants seront recrutés en 2021.
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	Nombre de cadre et agents recrutés, cessions de formation dispensées
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le Président de la municipalité et le chef de service technique

Action A6 : Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)

Après les déchets ménagers et assimilés, ce sont les déchets de démolition et de construction qui, posent plus de problèmes aux communes, l'absence d'une organisation pour gérer cette filière est l'origine des points noirs constatés partout dans la ville. La fiche action suivante propose une organisation pour maîtriser la gestion de cette catégorie de déchets dans la ville.

A6	Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)
1- Objectif:	
	<p>Trois objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> > Maitriser le processus de gestion des déchets de démolition & de construction > Prévenir la prolifération de points noirs et améliorer, par conséquent, la propreté de la ville > Couvrir les déchets ménagers dans la décharge municipale
2- Définition du contenu de l'action :	
	<p>La maîtrise de cette filière consiste à :</p> <p><u>A - Arrêté municipal</u>: Elaborer un arrêté municipal, mandaté par le conseil, spécifiant la procédure à suivre pour évacuer les déchets BTP, spécifiant le rôle de chaque acteur, la destination de ces déchets, les sanctions pouvant encourir les défallants (se référer à la réglementation en vigueur),</p> <p><u>B - Campagne de sensibilisation</u>: Lancer une large campagne d'information / sensibilisation expliquant l'arrêté municipal</p> <p><u>C - Contrôle des infractions et exploitation de la décharge</u> : Mettre en place deux organes essentiels dans cette chaîne de gestion : un service de contrôle des infractions (police de l'environnement et un agent au niveau de la décharge pour faciliter l'accès des véhicules transportant les déchets BTP et les orienter vers les endroits de déversement des déchets en vue de couvrir les déchets ménagers,</p> <p><u>D - La procédure à mettre en place est décrite comme suit:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > la commune décide de diriger tous les déchets BTP produits dans la ville vers la décharge municipale, > Chaque producteur de déchets et chaque transporteur de ce type de déchets doit les évacuer vers la décharge municipale, la réception de ces déchets est gratuite, > La commune prend la décision d'intensifier le contrôle des infractions et sanctionner les contrevenants sur la base de la réglementation en vigueur. Pour cela et pour d'autres tâches de contrôle, la commune recrute et forme 2 agents de police de l'environnement dotés d'un véhicule de déplacement, > la commune affecte un agent d'exploitation dans la décharge avec pour mission de faciliter le versement des déchets BTP et couvrir les déchets ménagers,
3- Impacts attendus	
	<p>Plusieurs impacts sont attendus par la mise en place de ce plan</p> <ul style="list-style-type: none"> > Moins de points noirs dans la ville > Atténuation des nuisances issues des déchets ménagers dans la décharge municipale

4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune (service propreté, service police de l'environnement), citoyens, entreprises de travaux, transporteurs, intervenants sur la voie publique (sonede, steg,...)
5- Ressources et moyens	
	<ul style="list-style-type: none"> > Moyens humains : police de l'environnement, agent d'exploitation dans la décharge > véhicule de contrôle mis à la disposition de la police de l'environnement > Textes réglementaires relatifs aux contraventions, notamment la loi n° 2016-30 du 5 avril 2016, modifiant et complétant la loi n° 2006-59 du 14 août 2006, relative à l'infraction aux règlements d'hygiène dans les zones relevant des collectivités locales
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	Le coût total de réalisation de la présente action est 230000 TND,
7- Planning de réalisation	
	La présente action est réalisable sur deux années 2020 - 2021
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	Deux indicateurs de suivi et d'évaluation sont identifiés : le budget dépensé, le personnel recruté
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le Président de la commune et le chef de service propretéC

Action A7 : Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage

L'abondance de bouteilles en plastique éparpillées partout dans la ville, l'existence du secteur informel intéressé par la collecte de ces déchets en vue leur recyclage et l'intérêt socio-économique de cette action en plus de la réduction du volume de déchets collectés par les véhicules de la commune, incite à mettre en place la fiche action suivante en vue d'améliorer les conditions de travail de ladite filière.



A7	Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage
	1- Objectif:
	Organiser le tri et l'évacuation des bouteilles en plastique en vue de les recycler
	2- Définition du contenu de l'action :
	<p>La réalisation de cette action consiste à:</p> <ul style="list-style-type: none"> > En partenariat avec la société civile / collecteurs informel , installer 10 cages grillagées dans des endroits stratégiques dans la ville destinées à la collecte sélective de bouteilles en plastique, > Une fois ces conteneurs sont installés, lancer une campagne de sensibilisation dédiée aux citoyens et aux piétons pour leur utilisation correctement, > Identifier une association (ou un collecteur) avec qui il faut signer une convention pour bien gérer ces conteneurs,
	3- Impacts attendus
	<ul style="list-style-type: none"> > ville plus propre > Collecte des bouteilles en plastique mieux organisée > citoyens sensibilisés sur l'importance du recyclage
	4- Acteurs et partenaires potentiels
	Commune, Société civile, Citoyens, commerces, bailleurs de fonds
	5- Ressources et moyens
	<ul style="list-style-type: none"> > Convention à signer avec une association, > Campagne de sensibilisation dédiée aux citoyens et commerces

6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	<ul style="list-style-type: none"> > coût prévisionnel des investissements : 7000 TND > Coût de communication / sensibilisation est prévu dans l'action A10 (communication) > Sources de financement possibles : commune ou bailleurs de fonds
7- Planning de réalisation	
	Action réalisable en 2020
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	<ul style="list-style-type: none"> > Acquisition des cages grillagées > Réalisation de la campagne de sensibilisation > Signature de la convention avec la société civile
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le président de la commune, le chef de service propreté

Action A8 : Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte

Le système comptable dans l'administration publique actuelle ne permet pas de faire un calcul analytique des coûts de collecte par tonne de déchets, par secteur ou par type de véhicule, la fiche action suivante a été élaborée pour répondre à cette lacune, toutefois la réussite de cet outil est conditionnée par la mise en place d'une base de données permettant de collecter et de saisir toutes les informations liées directement et indirectement à la collecte et de transport des déchets. Ceci nécessite des moyens humains, matériels, bureautique et organisationnels.

A8	Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte
1- Objectif:	
	L'objectif de la présente action est de concevoir et mettre en place un modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte des déchets ménagers et assimilés dans la commune
2- Définition du contenu de l'action :	
	<p><u>Le constat</u> : la comptabilité publique appliquée par l'administration tunisienne ne permet de connaître les coûts analytiques de la collecte des déchets, lesquels coûts sont considérés comme de indicateurs clés dans la gestion.</p> <p>Devant cette situation et faute de base de données fiables, la présente fiche action a été conçue pour résoudre ce problème, la démarche à suivre est décrite comme suit:</p> <p>1 - Collecter les données liées aux secteurs (sectoriser le territoire communal) et circuits de collecte : affectation de véhicules, caractéristiques de véhicules affectés, consommations de gasoil (mesurer la consommation de gasoil du véhicule pour chaque circuit sortie / entrée), amplitude horaires de circuits de collecte et des temps de collecte (à mesurer sur terrain à l'aide d'un appareil Smartphone, application GPS Waypoints et Geo Trucker) , fréquence de collecte, tonnages collectés par circuit (faire le pesage de chaque véhicule), densité des déchets dans chaque véhicule (faire une campagne de caractérisation des déchets ménagers),</p> <p>2 - Définir la base de données : salaires moyens du personnel de collecte, statut du personnel (permanent ou occasionnel) pour chaque circuit, prix des véhicules de collecte et de conteneurs, durée d'amortissement, prix d'un litre de gasoil, charges salariales, prix d'un litre de lait, prix d'une tenue de travail, taux des frais généraux, assurance de matériel, taxe de circulation, Frais de maintenance de chaque véhicule, consommation de lubrifiants (à défaut de base de données dans la commune considérer les taux standards)</p> <p>3 - Outils utilisés : logiciel Excel et tableau croisé dynamique, Applications : GPS Waypoints, Geo Trucker, Google My Maps (pour cartographier les itinéraires de circuits de collecte et localiser les points de collecte),</p> <p>4 - Tableau de bord des indicateurs clés de performance à suivre: Ce tableau récapitule et montre les indicateurs clés de performance , notamment : le budget annuel de collecte des déchets (TND/an), le tonnage annuel collecté (tonnes /an), le coût unitaire moyen (TND/tonne), le taux de collecte (%), le taux de remplissage moyen par véhicule (%), la ventilation du coût unitaire par rubrique (rémunération, gasoil / lubrifiant, amortissement, maintenance, frais généraux, autres dépenses, ...),</p> <p>5 - Modèle de calcul : un modèle de calcul des coûts et du tableau de bord est donné en annexe au présent rapport (le modèle définitif sera élaboré sur la base des études à faire dans la fiche action A11)</p>

3- Impacts attendus	
	Piloter, suivre et optimiser le processus de collecte des déchets ménagers. C'est un outil d'aide à la décision mis à la disposition des services techniques / administratifs et le conseil municipal.
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune : le président du conseil, le secrétaire général, le service propreté, le service administratif et financier,
5- Ressources et moyens	
	<p>Comme ressources et moyens, il faut disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> > d'un smartphone connecté sur Internet pour géolocaliser les itinéraires et les points de collecte > d'un pont bascule pour peser les déchets dans chaque véhicule (au niveau du centre de transfert), il faut récupérer le bon de pesage qui contient toutes les données à saisir dans le formulaire de la base de donnée, > D'un ordinateur pourvu d'un logiciel Excel (prévu dans l'action relative au parc A2), > un agent technique formé pour assurer la saisie, le suivi et l'analyse des données collectées et les mettre à la disposition des décideurs,
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	Le coût de la présente action est estimé à 7000 TND
7- Planning de réalisation	
	La phase formation peut être réalisée en 2020, la saisie des bons de pesage pour alimenter la base de données finale est liée à la construction d'un centre de transfert par l'ANGed dans la commune,
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	<p>Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réalisation de la formation / manipulation des outils de calcul des coûts et du tableau de bord des indicateurs > Démarrage de la tâche de saisie des bons de pesage issus du centre de transfert
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le président de la Municipalité, le secrétaire général, le chef de service propreté

Action A9 : Opportunités d'intercommunalité et de jumelage

L'importance d'échange d'informations (savoir-faire), d'expériences, de bonnes pratiques et l'économie d'échelle pour gérer les déchets solides dans la ville, incite toute commune ayant mis en priorité l'amélioration de la prestation de collecte de déchets à réaliser des projets en intercommunalité avec les communes limitrophes et signer de convention de jumelage avec les communes étrangères notamment dans les pays de la communauté Européenne.

A9	Opportunités d'intercommunalité et de jumelage
	1- Objectif:
	Identifier les opportunités d'intercommunalité et de jumelage
	2- Définition du contenu de l'action :
	<p>La réalisation de cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Identifier avec les communes limitrophes, les projets pertinents pouvant faire l'objet d'intercommunalité dans le domaine de la gestion des déchets, notamment avec Ben Aoun: : un centre de transfert, une décharge de déchets BTP, valorisation des déchets animaliers, > Chercher les opportunités de jumelage avec les communes étrangères notamment dans le pays de l'Europe, à l'instar de plusieurs communes : Tunis, Menzel Bourguiba, Bizerte, ...La FNVT peut apporter conseil dans ce domaine,
	3- Impacts attendus
	<ul style="list-style-type: none"> > Intercommunalité : Economie d'échelle pour la réalisation de projets en commun avec les communes limitrophes > Jumelage : Appui technique, échange d'expériences et du savoir-faire dans le domaine de la gestion des déchets avec les communes étrangères
	4- Acteurs et partenaires potentiels
	<ul style="list-style-type: none"> > Commune: Bir Lehfay, Ben Aoun, Sidi Bouzid, > FNVT, bureaux de coopération internationale en Tunisie,
	5- Ressources et moyens
	Comme moyens il y a : Les séminaires, les ateliers thématique, les colloques en Tunisie ou à l'étranger
	6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles
	Il n'y a aucun coût à prévoir pour cette action
	7- Planning de réalisation
	2020 - 2021
	8- Indicateurs de suivi et d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> > nombre de projets réalisés en intercommunalité > nombre de conventions de jumelage signées
	9- Responsable de l'exécution et de suivi
	Le président de la Commune

Action A10 : Communication / sensibilisation et information

Une de mesures d'accompagnement essentielles pour la réussite de tout système de gestion des déchets, notamment quand il est lié avec un partenaire diversifié sur plusieurs plans : social, économique et culturel, c'est la mise en place d'un plan de communication adapté aux spécificités des acteurs dans la commune. La fiche action suivante propose une démarche à suivre dans ce domaine.

A10	Communication / sensibilisation et information
	1- Objectif:
	Asseoir un service de communication / sensibilisation doté d'un plan de travail
	2- Définition du contenu de l'action :
	<p>La réalisation de la présente action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - créer un service (une cellule) chargé de la communication (sensibilisation, information) et informer le public de cette décision, 2 - Désigner une personne pour assurer cette mission, 3 - Doter le service des outils de travail requis pour assurer son rôle correctement : ordinateur et logiciel correspondants, fourniture de bureau, 4 - Assurer la formation de l'agent désigné, 5 - élaborer un plan de communication avec les acteurs potentiels dans chaque domaines et notamment les axes ci-après: <ul style="list-style-type: none"> A - une note de communication dédiée acteurs impliqués dans la procédure à mettre en place au sujet de la gestion des déchets BTP (Action A6), B - Une note de sensibilisation destinée aux citoyens pour organiser le tri sélectif et l'évacuation des bouteilles en plastique (action A1 : acquisition de cages grillagées) en partenariat avec les collecteurs, C - une note de communication destinée à la procédure d'évacuation et valorisation des déchets animaliers en partenariat avec le secteur privé, D - un plan de sensibilisation dans les écoles dédié aux écoliers sur le compostage, le recyclage des plastiques et sur la propreté de la voie publique, E- un plan de sensibilisation des commerces, notamment les marchands ambulants pendant le marché hebdomadaire, dans le cadre d'une vision de changement de comportement du citoyen, F - une campagne de sensibilisation du citoyen pour l'informer des horaires de passage du camion municipal pour évacuer les déchets, éviter de jeter les déchets anarchiquement,
	3- Impacts attendus
	Impliquer le citoyen dans les actions engagées par la commune pour améliorer la propreté et le cadre de vie dans la commune
	4- Acteurs et partenaires potentiels
	Commune, citoyens, commerces, transporteurs, secteur privé, secteur informel de tri de déchets,

5- Ressources et moyens	
	Agent responsable communication, Kit ordinateur,
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	Coûts : Le coût prévisionnel est estimé à 3000 TND d'investissement et un budget de fonctionnement annuel de 20000 TND, Sources de financement possibles : commune et bailleurs de fonds
7- Planning de réalisation	
	Le planning de réalisation s'étale sur 3 ans : 2020, 2021, 2022
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	<ul style="list-style-type: none"> > Désignation d'un agent de communication et information du public de la création du bureau > le nombre de campagne de sensibilisation réalisées > Achat d'ordinateur
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le Président de la commune, le chef de service propreté

Action A11 : Etude sur la gestion des déchets

Certains domaines et maillons de la chaîne de gestion de déchets nécessitent des études affinées et poussées, pour cela la fiche action suivante donne les termes de référence (TDRs) de quatre études à engager en 2020, le financement de ces études peuvent être sollicités auprès des bailleurs de fonds à l'instar des autres financements spécifiés dans les fiches actions du présent PCGD.

Les domaines d'études spécifiés dans la fiche suivante sont : caractérisation des déchets ménagers et assimilés, optimisation des circuits de collecte, faisabilité de l'externalisation de la prestation de collecte / balayage et valorisation des déchets animaliers en partenariat public privé (PPP).

A11	Etude sur la gestion des déchets
	1- Objectif:
	Doter la commune de plans de gestion de déchets et d'une base de données crédibles
	2- Définition du contenu de l'action :
	<p>Quatre études importantes sont recommandées à la commune pour organiser et maîtriser la gestion des déchets ménagers et assimilés:</p> <p>1 - Caractérisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)</p> <p>Tâches à faire il s'agit de déterminer : la composition des déchets (matières organiques, plastiques, papiers / cartons, métaux, ...), la densité moyenne , le gisement collecté (pesage des véhicules de collecte), le gisement produit (sur la base d'une enquête ménages d'un échantillon représentatif des franges de la population selon le niveau socioéconomique de chaque quartier),</p> <p>2 - Optimisation des circuits de collecte des DMA</p> <p>Cette étude consiste à tracker tous les circuits pour collecter : le parcours (km) du circuit, la distance (km) de la phase collecte, l'amplitude horaire du circuit et le temps de collecte, le nombre d'ouvriers, le nombre, l'état et l'emplacement de conteneurs, cartographier les itinéraires et les points de collecte, déterminer les indicateurs moyens de collecte par circuit. Proposer des scénarios d'optimisation des circuits de collecte dans la commune. L'étude couvrira le milieu urbain et le milieu rural,</p> <p>3 - Faisabilité de l'externalisation de la collecte des DMA</p> <p>Avec la commune, il s'agit d'identifier les secteurs (quartiers) éligibles à l'externalisation de la prestation de la collecte / transport des DMA. Etudier la faisabilité technique (mode et organisation de l'évacuation : pré-collecte, collecte, transport), vérifier la soutenabilité économique et l'acceptation sociale de l'action, Présenter deux scénarios : (scénario 1) externalisation d'un ou plusieurs secteurs en ville, (scénario 2) externalisation de la collecte des agglomérations rurales,</p> <p>Le balayage peut faire partie de la présente étude sur demande de la commune</p> <p>4 - Valorisation des déchets animaliers dans le cadre du PPP</p> <ul style="list-style-type: none"> > Estimer le gisement ciblé par le projet à Bir Lehlay, > Identifier un partenaire privé pouvant être intéressé par la prise en charge de la collecte, le transport et la valorisation de ce type de déchets dans la cadre d'un partenariat public privé (PPP), > Faire une étude de faisabilité technique, économique et acceptable socialement, > Préparer un modèle de convention à signer par les deux partie : commune -privé > Préparer le contenu de la campagne de sensibilisation des producteurs de déchets pour y adhérer > Opérateur privé identifié travaillant dans le domaine Mr Kamel Mohamed Essadeok Bouazizi, portable 99170300, Mezara (sur RR125)

3- Impacts attendus	
	La gestion des déchets dans la commune, serait considérée comme une science et une planification
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune, CPSCCL, bailleurs des fonds
5- Ressources et moyens	
	Mobiliser le budget estimé pour faire les études
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	<ul style="list-style-type: none"> > Le coût des 4 études identifiées est estimé à 37400 TND > Sources de financement : CPSCCL, bailleurs de fonds
7- Planning de réalisation	
	Les études sont faisables en 2020
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	Nombre d'études réalisées
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le Président de la commune, le chef de service propreté

7 – COÛT PRÉVISIONNEL ET SOURCES DE FINANCEMENT POSSIBLES

7.1. Coûts prévisionnels du PCGD

Le coût prévisionnel global du PCGD est 941908 TND, ce coût est constitué de deux chapitres comme suit:

- Un budget de fonctionnement annuel de 176708 TND
- Un investissement estimé à 765200 TND

Le tableau suivant présente le détail des coûts par action :

Action	Désignation de l'action	Planning de réalisation	Fonctionnement TND/an	Investissement TND/an
A1	Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés	2020-2021	0	420500
A2	Construire et aménager un parc municipal	2020-2021	85000	51500
A3	Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)	Janvier / Février 2020	0	4000
A4	Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle	2020	14000	0
A5	Organisation du service propreté et plan de formation	2020-2021	57708	4800
A6	Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)	2020-2021	0	2300000
A7	Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage	2020	0	7000
A8	Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte des DMA	2020-2021-2022	0	7000
A9	Opportunités d'intercommunalité et de jumelage	2020-2021	0	0
A10	Communication/ sensibilisation et information	2020-2021	20000	3000
A11	Etudes sur la gestion des déchets (4 études: caractérisation des déchets, optimisation des circuits de collecte des DMA, faisabilité de l'externalisation de la collecte des DMA, valorisation des déchets animaliers en PPP)	2020	0	31450
Total			176708	765200

7.2. Sources de financement possibles

Le financement des actions, est selon le cas, peut être assuré par les acteurs suivants :

- La commune,
- La Caisse de prêts et de soutien aux collectivités locales (CPSCL),
- La FNVT,
- L'ANGed,
- Les bailleurs de fonds dans le cadre de la coopération internationale.

Pour faire aboutir les demandes de financement la commune doit intensifier ses contacts avec les bailleurs de fonds et les organismes nationaux.

8. PLANNING DE MISE EN EOUVRE DU PCGD

Le tableau ci-après dresse un planning de réalisation du PCGD étalé sur une période 3 années, 2020, 2021 et 2022.

Planning de mise en oeuvre du PCGD

Action		Année 2020		Année 2021		Année 2022	
Code	Désignation de l'action	S1	S2	S1	S2	S1	S2
A1	Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés	■					
A2	Construire et aménager un parc municipal	■					
A3	Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)	■					
A4	Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle	■					
A5	Organisation du service propreté et plan de formation	■					
A6	Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)	■					
A7	Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage	■					
A8	Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte des DMA	■					
A9	Opportunités d'intercommunalité et de jumelage	■					
A10	Communication/ sensibilisation et information	■					
A11	Etudes sur la gestion des déchets (4 études)	■					

9. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PCGD

La commune doit se préparer à mettre en œuvre à partir de 2020, pour cela un comité de pilotage présidé par le Président du conseil municipal doit être constitué, des réunions de suivi de mise en œuvre des actions doivent être tenues périodiquement.

L'évaluation de l'avancement des actions est basée sur plusieurs indicateurs à savoir :

- L'avancement physique des tâches : travaux physiques, acquisition d'équipements et d'outillages, réalisation des études et des actions de communication,
- La consommation des budgets alloués à chaque action,
- Le respect du planning de réalisation,
- Une enquête de satisfaction des citoyens doit être effectuée sur un échantillon de la population à déterminer selon le secteur et la population desservie par l'action en gagée,
- Une évaluation annuelle est faite à la fin de chaque année, les résultats motiveront les améliorations à faire pour atténuer les défaillances constatées.

10. ANNEXES

10.1. Cadre financier de la chaîne de gestion des déchets solides

Cadre financier de la chaîne de gestion des déchets solides					
Type de déchets	Collecte / transport		Transfert / Traitement		
	Investissement	Exploitation	Investissement	Exploitation	Commentaires
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Décharge non contrôlée
			Commune : terrain Centre transfert ANGed : toute l'infrastructure	Commune 20% ANGed 80%	Décharge non contrôlée
Déchets industriels banals (DIB)	Producteur 100%	Producteur 100%	ANGed 100%	Producteur 100%	RAS
Déchets industriels spéciaux (DIS)	Producteur 100%	Producteur 100%	ANGed 100%	ANGed 50% Producteur 50%	RAS
Déchets d'activités de soins (DAS -DASRI)	Producteur 100%	Producteur 100%	Producteur 100%	Producteur 100%	RAS
Déchets de démolition (BTP) et déchets verts	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Origines déchets inconnues
	Producteur 100%	Producteur 100%	Commune 100%	Commune 100%	Déchets pris en charge par producteur

10.2. Etat recapitulatif des actions

Action	Désignation de l'action	Planning de réalisation	Fonctionnement TND/an	Investissement TND/an	Sources de financement
A1	Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés	2020-2021	0	420500	Commune, CPSCl, Bailleurs de fonds
A2	Construire et aménager un parc municipal	2020-2021	85000	51500	Commune, OTD (terrain), CPSCl, Bailleurs de fonds
A3	Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)	Janvier / Février 2020	0	4000	Commune, Gouvernorat, Direction Régionale de l'Equieement (mise à disposition d'engins)
A4	Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle	2020	14000	0	Commune, Direction Régionale de l'Equieement (mise à disposition d'une chargeuse)
A5	Organisation du service propreté et plan de formation	2020-2021	57708	4800	Rémunération: Budget de la commune Formation : Bailleurs de fonds
A6	Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)	2020-2021	0	2300000	Commune, CPSCl
A7	Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage	2020	0	7000	Commune / bailleurs de fonds
A8	Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte des DMA	2020-2021-2022	0	7000	Commune / bailleurs de fonds
A9	Opportunités d'intercommunalité et de jumelage	2020-2021	0	0	Commune, FNVT (Conseil et échange d'informations)
A10	Communication/ sensibilisation et information	2020-2021	20000	3000	Commune / bailleurs de fonds
A11	Etudes sur la gestion des déchets (4 études: caractérisation des déchets, optimisation des circuits de collecte des DMA, faisabilité de l'externalisation de la collecte des DMA, valorisation des déchets animaliers en PPP)	2020	0	31450	CPSCl, Bailleurs de fonds
Total			176708	765200	

10.3. Modèle de calcul des coûts de collecte

Secteurs et tonnages

Paramètres secteur collecte		Matériel		Déchets	Exploitation			Tonnages				Remplissage	Coût Unitaire
Secteur / quartier	Circuit	Véhicule	V : m3	densité DMA	Nb voyage	fréquence /an	taux fréquence	Tmax/ séance	T col / séance	T Max T/an	Tcol/an	%	Coût moyen TND/T
Ennour, ennassim, Jeunesse	C1	BT16	16	0,500	2,0	159	0,44	16,00	13,68	2544	2175	86%	70
Ezzouhour, Ennour 2	C2	Tag	8	0,200	2,0	159	0,44	3,20	4,24	509	674	133%	59
Ezzayatine	C3	Cbb3.5	8	0,200	2,0	159	0,44	3,20	3,16	509	502	99%	105
Ettaoufik, Ennassim 2	C4	Tag	8	0,200	2,0	159	0,44	3,20	3,96	509	630	124%	65
Nettoyage marché	C5	Cbb3.5	8	0,200	2,0	106	0,29	3,20	3,16	339	335	99%	82
Essalama	C6	Tag	7	0,200	1,0	159	0,44	1,40	1,00	223	159	71%	38
	6	6						30,20	29,20	4632	4475	102%	71

Ventilation des frais

Ventilation coûts d'exploitation														
Circuit2	Rémunération	Tenues	Tickets Resto	Lait	Amortissement	Gasoil	Lubrifiants	Maintenance	Assurance matériel2	Taxe circulation2	Frais décharge	Total Frais exploitatio	Frais généraux	Coût total
C1	60000	3060	2000	1962	31016	12187	731	13829	1200	0	0	125986	25197	151183
C2	24000	1020	800	654	1655	3482	209	993	354	0	0	33168	6634	39801
C3	24000	1020	800	654	5227	7835	470	3136	823	0	0	43966	8793	52759
C4	24000	1020	800	654	1655	4498	270	993	354	0	0	34244	6849	41093
C5	12000	1360	400	872	3869	967	58	2091	1200	0	0	22817	4563	27381
C6	0	680	0	436	128	2321	139	993	354	0	0	5052	1010	6062
Total	144000	8160	4800	5232	43551	31291	1877	22036	4285	0	0	265232	53046	318279

10.4. Liste des points noirs à éradiquer

N/O	Latitude	Longitude	Description	Types de déchets	Nature de travaux
1	34.94178	9.20471	Cité Ennour	BTP, déchets animaliers, Ferrailles	Terrain 1,5 ha, à étaler sur place (Bulldozer 2 jours),
2	34.9404	9.19797	Ezouhour corniche	DMA	7 évacuer
3	34.93801	9.19454	Ezouhour Bassin sur Oued	DMA, BTP, déchets animaliers	A étaler sur place
4	34.93324	9.19038	Cité Echabab (derrière collège)	DMA, BTP, déchets animaliers	A évacuer
5	34.93296	9.18996	Cité Echabab	DMA	A évacuer
6	34.93145	9.18849	Cité Echabab	DMA,BTP	A étaler sur place
7	34.94613	9.211108	Oued Esttal Borj	DMA,BTP, déchets animaliers, Ferrailles	A évacuer
8	34.92453	9.19981	Elhourrya	DMA	A évacuer
9	34.91968	9.20465	Route Rahal	DMA, déchets animaliers	A évacuer
10	34.91864	9.20573	Route Rahal	DMA, BTP, déchets animaliers	A étaler sur place (200 ml bordure de la route)
11	34.92114	9.20704	Route Hichrya	DMA, BTP, déchets animaliers, Ferrailles	A évacuer ferraille et étaler le reste sur place
12	34.92221	9.20072	cité Elhourrya	DMA	A évacuer
13	34.92328	9.19946	Cité Elhourrya	DMA	A évacuer
14	34.92679	9.1933	Ettaoufik	DMA	A évacuer, terrain à clôturer, placer un conteneur
15	34.91901	9.18645	Ennassim	DMA, BTP, Ferrailles	A évacuer DMA et la ferraille, étaler le reste
16	34.91966	9.18485	Terrain SNIT à évacuer	DMA, BTP, Ferrailles	DMA et ferraille à évacuer, BTP à étaler sur place
17	34.92148	9.18819	Ennassim déchets garage	Déchets de garage	Le garagiste s'es engagé pour évacuer les déchets
18	34.92712	9.19008	Ennassim	DMA, BTP, déchets animaliers	Construction abandonnée, A évacuer, terrain à clôturer
19	34.92745	9.20334	Ezzayatine (lotissement privé)	DMA, Déchets animaliers	A évacuer
20	34.92965	9.20408	Ezzayatine	DMA	A évacuer
21	34.93082	9.1854	Déchets tout le long de l'Oued	DMA, ferrailles, déchets animaliers, BTP	A évacuer
22	34.82993	9.37671	Essalama	DMA	
23	34.82624	9.37499	El Malaji	DMA, déchets BTP	DMA à évacuer, déchets BTP à étaler sur place
24	34.83146	9.37867	Face lycée	DMA	A évacuer
25	34.84343	9.38814	zaaria (A étaler sur place)	Déchets BTP	A étaler sur place
26	34.83477	9.37544	Mouled Abid	Déchets BTP	A étaler sur palce par motograder
27	34.85835	9.35957	croisement route RL 889 et route goudronnée vers Aouled Slimen	DMA	A évacuer
28	34.95894	9.27571	Al Adhia sur route RR125	DMA,BTP,Déchets animaliers	A étaler sur place par motograder, une fois / mois (deux accotements de la route classée RR125
29	34.9682	9.3033	Elmanara sur route grader	DMA,Déchets animaliers	A étaler sur palce par motograder
30	34.97218	9.31072	Elmanara à évacuer	DMA,BTP,Déchets animaliers	A évacuer
31	34.9818	9.33647	Mezaraa	DMA,Déchets animaliers	A étaler sur place par motograder, une fois / mois (deux accotements de la route classée RR125

IDEMA ●
INITIATIVE POUR UNE DÉCENTRALISATION
EFFICIENTE ET DES MUNICIPALITÉS ATTRACTIVES

Immeuble IRIS, 3ème étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie
Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242
Email : cilg@cilg-international.org - Site web : www.cilg-international.org